

4. La mine de Diélette, qui contient encore d'importantes réserves d'un minerai de fer très riche, avec enclaves de minéraux plus rares (petit filon de tugstène), va être définitivement condamnée.

Le voisinage de ce gisement de minerai de fer magnétique, qui perturbe fortement les appareils de navigation, ne risque-t-il pas d'apporter une gêne dans le fonctionnement de certains mécanismes ou instruments de contrôle ? et aussi d'accentuer les pertes d'électricité au départ des lignes ?

5. Cette centrale, dont la production électrique sera destinée en grande partie à la région parisienne, devra être assortie de lignes aériennes à haute tension sur de longues distances, ce qui représente un lourd investissement, une perte sur l'énergie transportée, et des risques d'accidents ainsi que des détériorations de sites dans les régions traversées.

6. La consommation d'eau douce (130 m³ d'eau potable par jour, qui seront fournis par le réseau des Pieux, et 150 l/seconde d'eau industrielle, qui seront prélevés sur le Grand-Douet, le Petit-Douet et la Diélette) sera difficilement assurée en période sèche et ce sera au détriment de l'agriculture d'une région dont les ressources en eau douce sont très limitées.

7. Les vents, de directions dominantes Ouest/Sud-Ouest et Sud/Sud-Ouest, entraîneront les rejets gazeux éventuels ou accidentels vers l'intérieur de la presqu'île et vers l'agglomération cherbourgeoise.

Pour toutes ces raisons, la Section de la Manche du CREPAN se déclare opposée au principe et à la réalisation du projet de centrale nucléaire à Flamanville.

Réflexions sur l'électro-nucléaire.

Nous donnons ci-après l'introduction de l'exposé que fit M. Philippe LEBRETON sur les « Aspects écologiques de l'électro-nucléaire devant la Commission nucléaire de l'Assemblée Régionale Rhône-Alpes. Le texte complet, qui date du 20 novembre 1974, est publié dans *Nature Environnement*, Editions Horus, Lyon.

« Avant de traiter plus directement des aspects écologiques de l'électro-nucléaire, je voudrais vous livrer quelques remarques d'ordre plus général :

— Vous remercier tout d'abord de l'initiative prise de votre Assemblée. Quelle que soit l'opinion finale que l'on puisse avoir sur le problème, on conviendra du caractère en lui-même anormal de la « discrétion » qui a longtemps entouré la gestion électro-nucléaire de notre pays, plaçant le public et la majorité des élus devant le fait accompli.

Cette attitude même n'est-elle pas suspecte à tous ceux qui attachent valeur à l'information et au choix démocratiques ? J'aimerais par ailleurs que ceux d'entre vous qu'a pu éventuellement choquer ou même irriter l'attitude parfois un peu entière ou « agressive » des écologistes, veuillent bien comprendre (sinon admettre) cet état d'esprit : au fil des années, quelles déceptions accumulées à clamer une vérité niée dans l'instant, et pourtant évidente à tous après quelques années de recul. Avoir dénoncé à temps la Vanoise, le Concorde, la Raffinerie baladeuse, ..., ceci ne nous donne-t-il pas un certain droit à parler aujourd'hui (après 4 ans dans le désert) de l'électro-nucléaire ?

Voici donc les motifs de ma gratitude, Messieurs, à l'égard de votre initiative.

— Un second point réside dans le handicap que je ressens profondément à devoir mettre en cause un Service dit public, E.D.F. en l'occurrence, tant est vif chez les démocrates que nous sommes tous, chez le fonctionnaire que je suis, le sentiment de l'intérêt général. Car malgré nous, toute critique d'un tel ordre heurte un sentiment secrètement profond : comment un service public pourrait-il bien agir contre la sécurité et la santé du citoyen, contre l'économie et l'intérêt de la nation ?

À ce niveau, prenez pourtant, Messieurs, le recul et l'esprit critique nécessaires à qualifier le responsable adulte : ne connaît-on pas en effet 2 organismes d'Etat qui, à l'évidence, ne satisfont pas les critères précités de santé ou d'économie : les sigles de S.E.I.T.A. et de C.F.P. suffiront, je pense, à convaincre les plus lucides d'entre vous, la majorité de votre Assemblée.

— troisième et dernier point préliminaire, celui de l'économie, domaine où je hasarderai quelques remarques également démystifiantes.

Peut-on vraiment parler autant d'indépendance à propos d'une technique dont les licences sont achetées à l'étranger, dont la moitié à peine de l'approvisionnement énergétique provient de notre sol, et dont l'élaboration ne peut se faire sans subordination étroite au cadre européen (projet Eurodif, emprunts financiers).

De plus, compte tenu d'une expansion productiviste que l'on se refuse de mettre en cause, l'aventure nucléaire n'est en rien une SUBSTITUTION, mais seulement une ADDITION à un pétrole à l'égard duquel nous demeurerons toujours aussi dépendants en valeur absolue (plus de 120 millions de tonnes par an).

Enfin, et c'est peut-être plus grave encore, l'industrie nucléaire n'a jamais prouvé que son bilan énergétique était POSITIF. Ainsi, si l'on comptabilise entre autres l'énergie investie dans le million de tonnes de béton d'Eurodif, les milliers de tonnes d'aciers spéciaux des cuves de réacteurs, le courant électrique de l'enrichissement isotopique (sans rien OMETTRE ni triquer dans le bilan), cette dépense est-elle vraiment INFÉRIEURE à l'énergie à recueillir aux bornes des centrales électro-nucléaires ? Car ce n'est pas en termes financiers ADDITIFS de P.N.B. que doivent être faits de tels bilans, mais en termes SOUSTRACTIFS de KWH, de thermies ou de TEC. Et que l'on ne rétorque pas qu'une telle impasse est exclue, puisque les centrales actuelles fournissent du courant électrique : ne sont-elles pas bâties « au pétrole », si bien qu'en fin de compte, loin de résoudre la crise des hydrocarbures, l'électro-nucléaire pourrait paradoxalement l'aggraver et la précipiter ! »

Sur le cheval breton.

Il est dommage que les auteurs de l'intéressant et constructif article de *Penn ar Bed*, n° 87, n'aient pas eu connaissance de l'étude de P. CHARPY sur « Les haras de Bretagne » (*Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1963, pp. 85-154), qui contient une documentation riche et précise et une bibliographie abondante, dont voici des extraits :

BÉGOT (Y.-L.) - « L'élevage des chevaux en Bretagne », extrait du *Bulletin de l'Association bretonne*, Saint-Brieuc, 1948.

CHARPY (J.) - « Les chevaux bretons au XVIII^e siècle », dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI et LXXXVII, 1960 et 1961.

CHARPY (M.) - « Le trait léger. L'artillerie. Le commerce », Paris, 1909.

CHOPPIN (H.) - « Haras et remontes avant la Révolution », dans la *Revue des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des remontes*, juin 1857 à décembre 1898.

DESJACQUES (G.) - « Etude du cheval dans la région bretonne », Hennebont, 1907.

ELÉOUET (J.-M.) - « Des haras dans le département du Finistère depuis 1667 jusqu'à nos jours », Morlaix, 1843.

GAST (A.) - « Essai sur la Bretagne hippique », Paris, Saint-Brieuc, 1907.

HAMON - « Le cheval de Corlay », Paris, 1940.

« Les haras nationaux. L'élevage et la sélection du cheval en France », Paris, 1947.

HOUEL (E.) - « Traité complet de l'élève du cheval en Bretagne, Statistique hippique de la circonscription du dépôt d'étalons de Langonnet », Avranches, 1842.